



## Service de domiciliation et Accueil d'urgence des demandeurs d'asile (Dom-AUDA)

+ Urgence secourisme  
+ Action sociale  
Santé  
Formation  
Action internationale

150 ANS  
À VOS CÔTÉS



croix-rouge française

### PARTICIPATION

- Le Service de domiciliation est gratuit.
- La prise en charge en AUDA implique une participation financière mensuelle aux frais d'hébergement. Le montant prélevé dépend des ressources et de la composition de la famille hébergée.

### CAPACITÉ

- Le Service de domiciliation domicilie plus de 1200 personnes et octroie une aide d'urgence à 5 primo arrivants chaque semaine.
- L'Accueil d'urgence a une capacité de 80 places d'hébergement.

### LIEU D'IMPLANTATION

- Le Service de domiciliation se situe dans le centre ville de Cayenne, à proximité de la Préfecture, de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et des associations de soutien au public demandeur d'asile.
- L'AUDA est composé d'appartements situés dans le centre-ville de Cayenne.

### HORAIRES D'OUVERTURE

#### Domiciliation des demandeurs d'asile

Distribution du courrier, inscriptions et renouvellements :  
du lundi au vendredi : 7h30 - 11h30

#### Accueil d'urgence des demandeurs d'asile (AUDA)

Du lundi au vendredi : 7h30 - 12h et 13h - 15h30  
Fermé au public le lundi après-midi.

**Croix-Rouge française**  
2 bis, avenue Léopold Héder  
97300 Cayenne  
Tél. AUDA : 0594 35 02 85  
Tél. Domiciliation : 0594 35 83 12  
Fax: 05.94.25.84.81  
@ : auda.cayenne@croix-rouge.fr  
@ : domicile.cayenne@croix-rouge.fr

150 ANS  
À VOS CÔTÉS

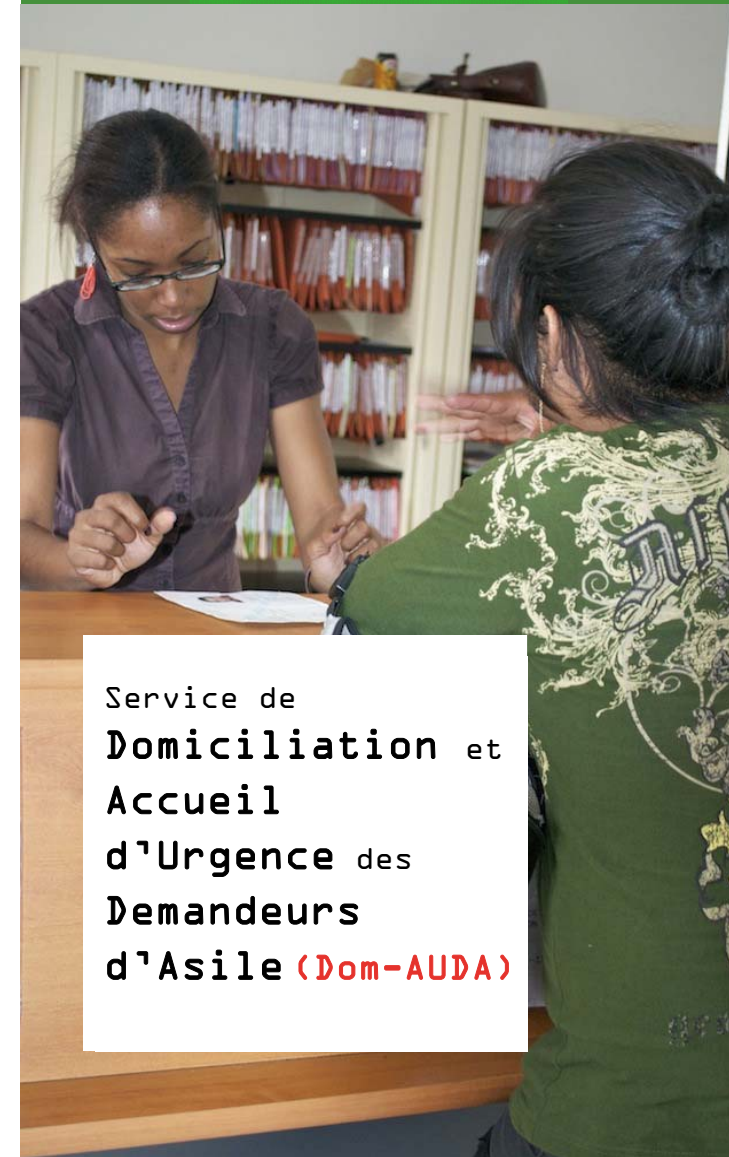


croix-rouge française

La Croix-Rouge française est auxiliaire des pouvoirs publics et association reconnue d'utilité publique (J.O du 28 avril 1945)

FILIERE

lutte contre l'exclusion



Service de  
**Domiciliation** et  
**Accueil**  
**d'Urgence** des  
**Demandeurs**  
**d'Asile (Dom-AUDA)**



**Le Service de domiciliation et l'Accueil d'urgence des demandeurs d'asile (DOM-AUDA) mènent des actions en direction des personnes sollicitant le statut de réfugié ou la protection subsidiaire en Guyane.**

### OBJECTIFS TRANSVERSAUX

- Protéger et restaurer la dignité des personnes vulnérables ;
- Permettre au public demandeur d'asile d'accéder à ses droits de base ;
- Orienter, conseiller et accompagner les usagers vers l'autonomie ;
- S'assurer du respect des droits des demandeurs d'asile et de la protection des réfugiés.



**Une équipe de professionnels dispense un accueil et un accompagnement adapté à chaque usager.**

Parallèlement, des bénévoles interviennent au sein de la structure. Ils proposent notamment du soutien scolaire, de l'interprétariat et participent à la distribution d'aide alimentaire aux primo arrivants.

Tous agissent dans le respect des sept principes fondamentaux de la Croix-Rouge française

**humanité, neutralité, impartialité, unité, volontariat, universalité, indépendance**

### MISSIONS

- Le Service de domiciliation fournit une adresse permanente aux demandeurs d'asile sans domicile fixe et octroie une aide matérielle de première urgence aux primo-arrivants ;
- L'Accueil d'urgence propose un hébergement et un accompagnement social global aux demandeurs d'asile les plus vulnérables, le temps nécessaire à l'instruction de leur demande de protection.



### CONDITIONS D'ADMISSION

- Le Service de domiciliation est ouvert à toute personne en procédure de demande d'asile ne bénéficiant pas d'une adresse fixe.
- L'Accueil d'urgence est ouvert à tout demandeur d'asile séjournant régulièrement sur le territoire français, qui sollicite un hébergement. La priorité est donnée à l'accueil de familles accompagnées d'enfants mineurs, de femmes enceintes ou de personnes isolées fragilisées, notamment du fait de leur état de santé.

### DURÉE

La prise en charge par ces structures prend fin lorsque la personne reçoit une réponse définitive quant à sa demande d'asile.

